

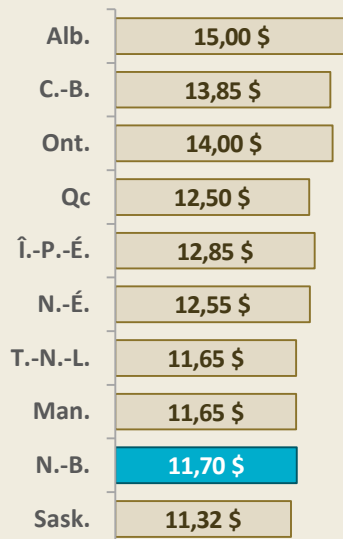
Quel est le salaire minimum au N.-B.?

11,70 \$

salaire minimum
(le 1^{er} avril 2020)

+ 0,31 \$

comme augmentation
annuelle depuis 2010



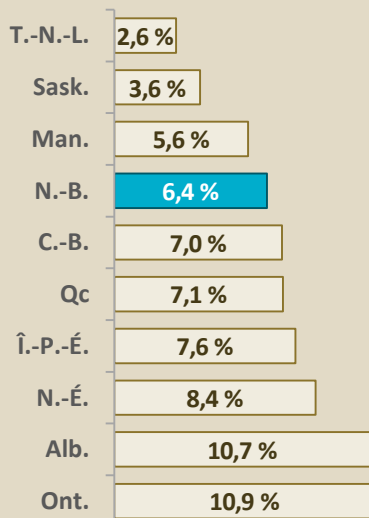
Combien de personnes au Nouveau-Brunswick ont touché le salaire minimum en 2019?

20 300

travailleurs ont touché
le salaire minimum

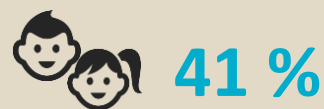
6 %

travailleurs ont touché
le salaire minimum



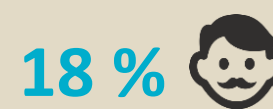
FICHE D'INFORMATION SUR LE SALAIRE MINIMUM AU NOUVEAU-BRUNSWICK 2020

Qui a touché le salaire minimum en 2019?



étaient âgés de 15 à 19 ans

Une hausse par rapport à 36 % en 2010



avaient 55 ans ou plus

Une hausse par rapport à 13 % en 2010



travaillaient dans le secteur de
la vente et des services

Une hausse par rapport à 71 % en 2010



travaillaient à temps plein

Une baisse par rapport à 47 % en 2010



étaient des femmes

Une baisse par rapport à 63 % en 2010



avaient travaillé plus de cinq ans pour
le même employeur

Une hausse par rapport à 14 % en 2010



n'avaient pas de diplôme
d'études secondaires

Une baisse par rapport à 36 % en 2010



avaient suivi des études postsecondaires

Une hausse par rapport à 24 % en 2010

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active
Pour en savoir plus, consultez le rapport complet à l'adresse :
www.emploisnb.ca/tendances/reports-survey

emploisNB.ca